

Quand les représentants politiques critiquent la STIB

Dès que les critiques et revendications des associations ont été relayées dans la presse, des représentants politiques ont pris position dans le débat. Au sein du Parlement bruxellois des questions d'actualité ont été formulées le 21 octobre à la ministre Brigitte Grouwels (CD & V), en charge du transport et de l'aide aux personnes. A l'examen, outre sa capacité à susciter le débat, l'entreprise publique a également réussi à rassembler majorité et opposition dans la contestation de sa politique.

DÉPASSEMENT DES CLIVAGES

Pour le MR-FDF, Michel Colson a lancé l'offensive. Désirant un développement ultérieur du sujet dans un autre cadre, il a déjà souligné la grande ambiguïté du message de la STIB, "Nous vous rappelons que la mendicité est interdite dans l'enceinte du métro apparaît comme étant destiné aux mendiants. 'Ne l'encouragez pas. Merci s'adresse aux clients. J'y vois une forme de double stigmatisation. On stigmatise d'abord la mendicité, alors que les reportages diffusés dans les médias montrent que le public tolère une certaine forme de mendicité. On stigmatise aussi le client en lui disant que c'est parce qu'il donne qu'il y a des mendiants. C'est un peu court." Dans les rangées, les avis sont en effet unanimes au sujet de l'infantilisation du public par la STIB, réitérée ultérieurement par la direction dans les médias interpellant l'entreprise sur son attitude.

Pour le Parti socialiste, Olivia P'tito est revenue sur les notions

UN MAL POUR UN BIEN ? SUITE AUX ANNONCES DIFFUSÉES DANS LE MÉTRO EN OCTOBRE 2009, UN DÉBAT FONDAMENTAL DE SOCIÉTÉ A REPRIS UNE CERTAINE VIGUEUR, PORTANT SUR LES OPPORTUNITÉS DE LUTTER CONTRE LES CAUSES DE LA PAUVRETÉ, PLUTÔT QUE CONTRE LES PAUVRES ET LEUR VISIBILITÉ. LES PARLEMENTAIRES BRUXELLOIS SE SONT EMPARÉS DE CE DOSSIER.

/ **Gérald Hanotiaux**
CSCE

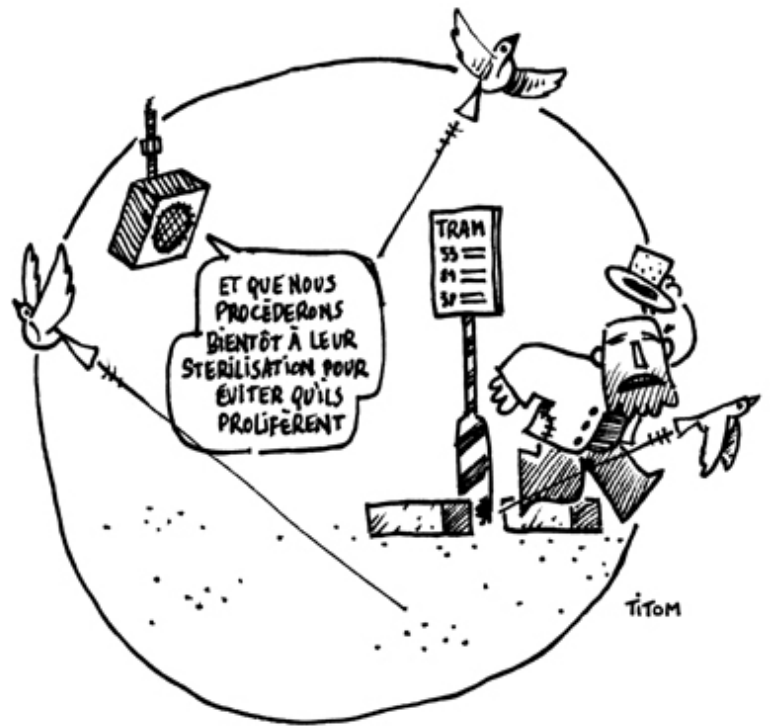
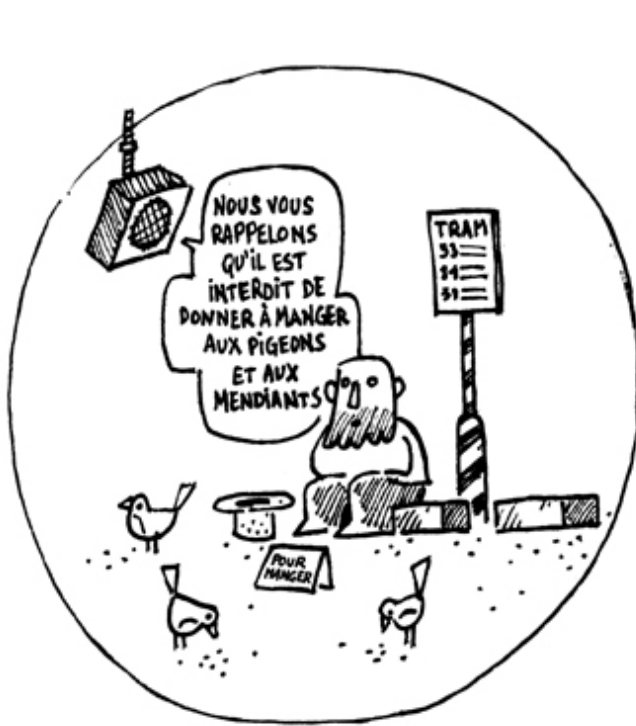
utilisées par l'entreprise dans la presse, "quand on parle de 'prolifération' des mendiants - puisque c'est le terme qui a été utilisé par le porte-parole de la STIB - il est plus que malheureux, maladroit et insultant d'utiliser ce type de terme quand on parle d'êtres humains". Pour le parti Ecolo, Céline Delforge a enfoncé le clou de la rhétorique, "nous sommes en droit de nous inquiéter de voir que, dans le métro, des êtres humains reçoivent grosso modo le même message que les mouettes à la mer. 'Ne les nourrissez pas, car elles risquent de revenir en nombre'. Il s'agit pourtant ici de personnes confinées à la mendicité, contraintes à cette pratique ni par choix, ni par plaisir. Face à ces personnes qui sont parmi les plus vulnérables de la société, la STIB, entreprise publique, nous enjoint à 'ne pas les nourrir, car elles risquent de se multiplier'".

PRÉCISION DU CADRE LÉGAL

Les parlementaires ont toutes et tous réclamé des précisions au sujet des textes officiels encadrant

l'opération de la STIB. La réponse de la ministre a révélé que "l'interdiction de la mendicité à bord des rames et dans les installations exploitées par la STIB relève de l'ordonnance approuvée le 13 décembre 2007 par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale". Publiée au *Moniteur belge* le 10 janvier 2008, elle réprime la mendicité en la pénalisant d'une surtaxe de 84 euros. Les messages diffusés par la STIB dans les stations de métro ne font rien d'autre que demander aux clients de ne pas encourager ce que la législation a établi comme étant une incivilité". A la suite de ces mots et forte de l'existence de ce texte, la ministre a assumé les actes posés et annoncé une seconde phase de répression, lors de laquelle les agents reconduiront les mendiants à la sortie des stations. Pas un mot n'a été prononcé sur la dépénalisation de la mendicité intervenue en 1993, et le retour social en arrière que constitue donc cet arrêté gouvernemental.

Ce dernier, comme l'a clairement rappelé le député Pierre Migisha (cdH) lors d'une interpellation ultérieure le 18 novembre, n'a donc nécessité aucun débat parlementaire, sans doute l'une des raisons du courroux des représentants du pouvoir législatif. Il est cependant étonnant d'en arriver à de telles extrémités, publiques et médiatiques, avant de pouvoir assister au retour de cette question sociale fondamentale sur le devant de la scène parlementaire. D'autant plus que, comme l'a vivement rappelé l'opposition par la bouche de monsieur De Wolf (MR), "la ministre a simplement respecté l'obligation qui est la sienne aujourd'hui : celle d'appliquer, ou non, un règlement qui a été pris par un gouvernement unanime dans lequel vous êtes tous représentés et qui érige, à l'article 3.10, en interdiction le fait de mendier. Vous vous honoreriez en disant que cela a peut-être échappé à vos ministres, que cela vous a peut-être échappé ; mais c'est une réalité que vous ne pouvez enterrer, au contraire de ces



mendiants qui doivent descendre dans les stations de métro pour survivre". Cette intervention, non dénuée de sens, a ébranlé l'unanimité des débats; cependant une question demeure, celle du degré de solidarité organisée par monsieur De Wolf s'il avait fait partie de la majorité.

A la suite de cette seconde séance de débat parlementaire, et malgré le blanc-seing gouvernemental, la ministre Grouwels a alors étonné tout le monde en exposant sa demande à la STIB de stopper l'opération. La teneur des débats et ce pas en arrière laissent perplexes. En effet, la répression de la mendicité au sein de cette entreprise est loin de constituer un scoop et les volontés de 'nettoyage' sont une très vieille histoire dans le chef de la direction. En effet, comme l'a rappelé Pierre Migisha en commission, "j'ai pu lire avec beaucoup d'étonnement dans la presse d'hier un témoignage provenant du service de sécurité de la STIB. Il semble que l'expulsion des mendiants des stations soit leur activité principale et que ce soit ainsi depuis toujours". Si les représentants politiques veulent faire suivre leurs démarches de résultats concrets, le profil de poste

et les consignes au personnel de sécurité devront prochainement être modifiés en profondeur.

LÉGISLATIF VERSUS EXÉCUTIF

Si nous effectuons un petit voyage dans le temps, nul utilisateur régulier des transports bruxellois ne peut ignorer les antécédents de la politique sociale de l'entreprise. En 2007, la STIB a lancé l'opération Beethoven, avec pour objectif la disparition des musiciens, jouant dans le métro en échange d'une menue monnaie. A l'époque, le porte-parole de l'entreprise assumait déjà les projets réalisés ultérieurement. Nous lui demandions en avril 2007²: "Dans la presse, vous avez annoncé que les musiciens représentent une première étape, avant une attaque envers les mendiants, parlons donc du cadre légal dans lequel s'effectue l'opération. La mendicité n'est pas un délit en Belgique, qu'est-ce qui permet à votre entreprise publique d'en faire un délit sur son réseau?" Rétrospectivement la réponse est plutôt intéressante: "On ne la rend pas illégale, on dit simplement que ça ne cadre pas. Et ce n'est pas une question d'esthétique, il y a dans notre société des structures pour accueillir ces personnes en précarité autrement que comme

des animaux, par terre, dans des stations où passent des milliers de personnes. Nous n'avons jamais trouvé très digne, tant pour une société de transport public que pour les gens qui passent devant, d'avoir des gens recroquevillés et en haillons, qui sont quasiment – et j'espère que ce n'est pas du théâtre – en train de mourir devant vous. Il s'agit d'amener un peu de dignité dans le processus". En ce début d'année 2010, le moins que l'on puisse reconnaître est que le but de dignité, s'il est recherché, est loin d'être atteint au sein de la STIB.

Entre cette rencontre de 2007 et les annonces dans le métro d'octobre 2009, le mot mendicité a donc été inséré au sein d'un arrêté de gouvernement, conférant de la sorte une assise légale aux actes et aux projets de l'entreprise publique. A la demande de la STIB? Une question parmi d'autres à laquelle devront tenter de répondre les parlementaires, qui semblent heureusement avoir aujourd'hui saisi le sujet à bras le corps, notamment en organisant des auditions d'associations et acteurs de terrain en contact quotidien avec le monde de la rue. Tous les éléments sont à présent dans leurs

mains pour poser les actes qui leur semblent nécessaires face à la situation.

Au sein de cette guerre locale du législatif contre l'exécutif, les parlementaires de tous les partis annoncent l'objectif minimal du retrait du mot mendicité de la liste des incivilités, les débats connaîtront donc prochainement de nouveaux développements. La ministre Brigitte Grouwels, tout en restant prudente, s'est publiquement montrée ouverte à la discussion³ et, face aux députés qui représentent 90 % de l'électorat bruxellois, elle a déclaré qu'elle essaierait de trouver une solution consensuelle sur base des recommandations que lui ferait la Commission des affaires sociales. Pour le législatif, comme pour l'exécutif, il ne reste dès lors plus qu'à passer à l'acte. ■

¹ La ministre réalise à cette occasion une confusion fondamentale, il s'agit en fait d'un arrêté gouvernemental qui, contrairement à l'ordonnance, ne nécessite pas l'approbation du parlement. Elle s'excusera par la suite auprès des parlementaires pour cette confusion dans sa réponse.

² La STIB aime la (bonne) musique, Journal du CSCE n°58, mai 2007, pp.4 à 6.

³ Lors d'un débat public organisé par le CSCE le 20 janvier 2010, rassemblant des parlementaires des partis francophones et la ministre Brigitte Grouwels.